

**MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2019
DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA BONIFICATION DE 800 POINTS AU TITRE DU
HANDICAP**

Ce document concerne les enseignants qui sollicitent une bonification de 800 points de leur barème pour le mouvement départemental. Il doit être adressé, accompagné des pièces justificatives et d'un certificat médical sous pli confidentiel, à la division du 1^{er} degré pour le 15 avril 2019 au plus tard (DSDEN 22 – Division du 1^{er} degré – Centre Héméra – 8 bis rue des Champs de pies – CS 22369 - 22023 Saint-Brieuc Cedex). Les services transmettront les documents au Médecin de prévention concerné, selon la zone d'affectation de l'enseignant.

L'attribution de cette bonification par l'IA-DASEN, après avis favorable du médecin de prévention et du groupe de travail doit permettre une amélioration de vie de l'enseignant et de sa famille.

NOM d'USAGE : Prénom:

NOM PATRONYMIQUE.....Né(e) le

Adresse personnelle

Téléphone

Affectation actuelle

Téléphone

Majoration demandée en raison de la situation médicale (Joindre les pièces justificatives) :

de l'enseignant de la situation de handicap du conjoint de la maladie grave d'un enfant à charge

Demande de RQTH en cours : **indiquer la date de dépôt de la demande et en joindre le justificatif.**

Date de dépôt de la demande de RQTH (ou assimilé) de l'intéressé(e)	Date de dépôt du dossier MDPH Conjoint	Date de dépôt du dossier MDPH de l'enfant

Affectation souhaitée (indication des vœux ordre préférentiel) :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Précisions concernant la situation personnelle et professionnelle du candidat ainsi que sa situation familiale au regard des vœux formulés lors de la demande de mutation

Date :

Signature de l'intéressé(e) :